

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-422

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2021-422

Mérignac - Aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

Pour faire face à la croissance démographique en Gironde, le département a mis en place un Plan collège, porteur de la création d'établissements supplémentaires d'ici à 2024, notamment sur Bordeaux Métropole. Après Bordeaux, Mérignac est la deuxième commune la plus peuplée de la Métropole et connaît une croissance démographique positive.

C'est dans ce contexte démographique que le Conseil Départemental de la Gironde a décidé, par délibération du 11 septembre 2017, de la construction d'un nouveau collège sur la commune de Mérignac, permettant une meilleure couverture du secteur et de répartition des effectifs en complément des 4 collèges existants sur la ville, tous situés en intra-rocade.

Le site retenu est la Plaine des sports, sur le quartier de Beutre, quartier à dominante familiale et dont la population est jeune, impliquant un besoin complémentaire en équipements scolaires. Le foncier est propriété de la commune de Mérignac, et se développe sur plus de 98 000m².

Le projet porte sur la création d'un nouvel établissement d'une capacité de 700 élèves. Le projet de collège intégrera aussi des équipements sportifs.

Il est situé au sud-ouest de la commune à proximité immédiate de l'Avenue de l'Argonne et de l'avenue Roland Garros.

Il sera desservi d'une part par une voirie principale à aménager depuis l'avenue Roland Garros et d'autre part par un accès secondaire depuis l'avenue de l'Argonne et par des cheminements doux depuis le tissu urbain côté ouest (voir le plan de situation annexé). Cette opération d'aménagement sera inscrite dans les contrats de co-développement et intégrée aux espaces publics du programme de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux Aéroport. Cette opération est également cofinancée par le Fond d'Investissement Communal de la ville de Mérignac.

Par délibération en date du 27 novembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de procéder à l'organisation d'une concertation associant les habitants, et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation s'est déroulée du 18 janvier 2021 au 26 avril 2021, le public ayant été informé préalablement par voie de presse des dates d'ouverture et de clôture. Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de cette concertation.

2 – Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis par les aménagements de voirie mis à la concertation sont les suivants :

- permettre une desserte multimodale du collège et des équipements sportifs,
- créer les réseaux divers nécessaires à l'exploitation future du collège,
- créer les équipements nécessaires à l'exploitation du site (dépose minute, stationnement pour les cars scolaires, stationnement de proximité, parvis du collège, ...),
- prendre en compte les enjeux environnementaux et écologiques (paysage, biodiversité, impact sur les milieux naturels).

Le projet devra également s'inscrire dans les objectifs globaux et stratégiques du projet d'ensemble de l'opération d'intérêt métropolitain de Bordeaux Aéroport et notamment la prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques : qualité paysagère, biodiversité, gestion des eaux pluviales.....

3 – Déroulement de la concertation

3.1 – Consistance du projet présenté au public

3.1.1 – Etudes versées à l'ouverture de la concertation

A l'ouverture de la concertation en janvier 2021, des éléments de contexte et de diagnostic sur le projet et son environnement ont été présentés à la concertation (dans la notice de présentation).

Ces éléments ont permis de présenter des éléments de contexte (présentation du plan collège 2024), et de diagnostic tel que la localisation du projet au sein du réseau viaire, dans son environnement. Les contraintes environnementales et règlementaires (PLU) ont été exposées et le document a présenté les objectifs définis par Bordeaux Métropole pour le projet des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs.

Les études préliminaires des accès ont été présentées et notamment :

- la justification du tracé et les variantes examinées pour le profil en travers de la voie principale d'accès au collège,
- les deux variantes étudiées pour la géométrie du parking situé entre le parvis du collège et l'avenue Roland Garros,
- les éléments de programme pour l'aménagement du parvis,
- le raccordement des cheminements des modes doux au réseau viaire existant à l'ouest du collège,
- les procédures règlementaires envisagées à ce stade des études,
- le planning prévisionnel.

3.2 – Modalités de la concertation

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 27 novembre 2020. De plus, plusieurs outils ont été mis à disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

3.2.1 – Modalités d'information sur la concertation et sur le projet

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation et sur le projet ont été les suivants :

Annnonce de la concertation et des réunions publiques :

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest du 14 janvier 2021), d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de concertation.

La réunion publique a été annoncée sur le site internet de Bordeaux Métropole et de la ville de Mérignac. Un boitage auprès d'environ 200 résidents situés à proximité de la Plaine des Sports réalisé par la ville de Mérignac a également informé les riverains de la réunion publique de présentation du projet et de la concertation.

La date de clôture de la concertation, soit le 26 avril 2021, a été portée à la connaissance du public par publication dans la presse (journal Sud-Ouest du 15 avril 2021) ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Dossier public de présentation du projet :

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation au Pôle Territorial Ouest et à la mairie de Mérignac ainsi que sur le site internet de la participation de la Métropole.

Ce dossier de présentation comportait la délibération de lancement de la concertation, un plan de situation, une notice explicative et de présentation des études préliminaires du projet et un registre de concertation.

Site internet de la participation :

Le site de la participation (participation.bordeaux-metropole.fr), qui comportait les mêmes éléments que le dossier papier, a été actualisé au fur et à mesure du déroulement des études (annonce de réunions publiques, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

3-2.2 - Modalités d'échange sur le projet :

Une réunion publique a été organisée pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion a eu lieu le samedi 13 mars à 9H30 dans la salle du Conseil Municipal à Mérignac.

Cette réunion publique a porté sur l'objet de la concertation, les enjeux et objectifs du projet, la présentation du projet (description des variantes d'aménagement), l'impact foncier et le calendrier prévisionnel). Bien que le collège ne constitue l'objet de la présente concertation, les élus mérignacais ont souhaité profiter de cette opportunité pour une présentation, par le représentant du maître d'ouvrage (Département de la Gironde), de l'avancement du projet de collège et ses principales caractéristiques.

La participation à cette réunion a été d'environ 17 personnes.

Lors de la réunion, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ses observations et ses remarques. Les personnes présentes ont pu poser des questions auxquelles il a été répondu et faire part de leurs préoccupations et attentes.

3-2.3 - Autres modalités de participation :

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs du projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

Registres papiers :

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de présentation au Pôle territorial Ouest et à la mairie de Mérignac.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Registre en ligne (sur le site internet) :

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

4 – Bilan de la concertation

4.1 – Analyse quantitative

Il convient de noter la participation suivante du public avec :

- 17 personnes ayant participé à la réunion publique (20 préinscriptions),
- 17 avis écrits recueillis durant la concertation.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet se répartissent de la manière suivante :

- Aucune contribution sur le registre de la mairie de Mérignac,
- Aucune contribution sur le registre du Pôle territorial Ouest,
- 17 avis sur le registre mis en ligne sur le site de la participation.

4.2 – Analyse qualitative et réponses apportées aux observations et propositions du public

Les avis exprimés portent principalement sur les mobilités et l'usage du parc de la Plaine des Sports. Les autres principaux thèmes abordés sont le choix du site pour l'implantation du collège, les nuisances induites par le futur équipement scolaire et sportif, les nuisances de l'aéroport, le calendrier...

1) Le choix du site de la Plaine des Sports pour l'implantation du collège :

Plusieurs personnes expriment une impatience quant à la réalisation du collège compte tenu des conditions d'accueil (des classes surchargées d'une part et d'autre part des conditions d'accueil de plus en plus difficiles avec des pauses déjeuner raccourcies par exemple). Par ailleurs, d'autres personnes s'interrogent sur le choix du site à Beutre et aussi de sa proximité de l'Aéroport.

A cette question, le Département, maître d'ouvrage du projet du collège a rappelé les éléments de contexte et l'historique des études :

Pour faire face à la croissance démographique en Gironde, le département a mis en place un Plan collège, porteur de la création d'établissements supplémentaires d'ici à 2024, notamment sur Bordeaux Métropole. Après Bordeaux, Mérignac est la deuxième commune la plus peuplée de la Métropole et connaît une croissance démographique positive.

C'est dans ce contexte démographique que le Conseil Départemental de la Gironde a décidé, par délibération du 11 septembre 2017, de la construction d'un nouveau collège sur la commune de Mérignac, permettant une meilleure couverture du secteur et de répartition des effectifs en complément des 4 collèges existants sur la ville, tous situés en intra-rocade.

Le site retenu est la Plaine des sports, sur le quartier de Beutre, quartier à dominante familiale et dont la population est jeune, impliquant un besoin complémentaire en équipements scolaires. Le foncier est propriété de la commune de Mérignac, et se développe sur plus de 98 000m².

Le projet porte sur la création d'un nouvel établissement d'une capacité de 700 élèves. Le projet de collège intégrera aussi des équipements sportifs.

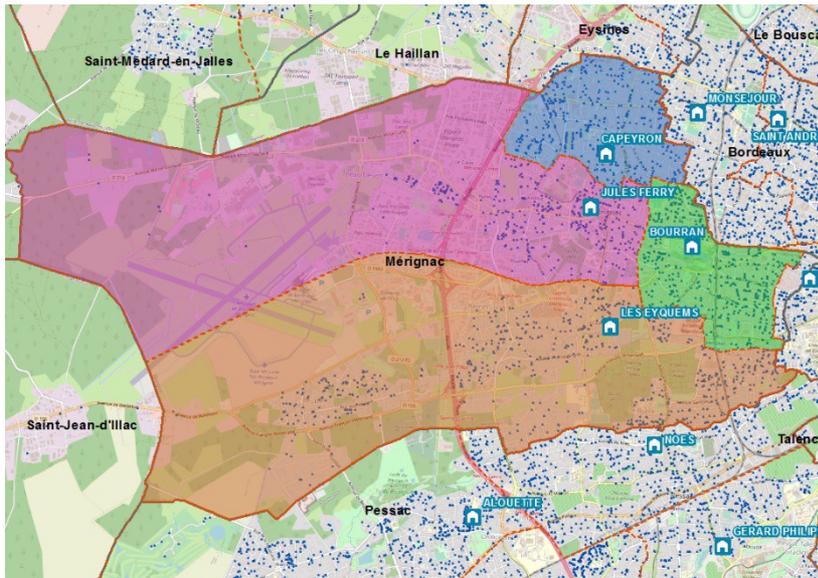
La commune de Mérignac compte quatre collèges dont trois déjà à capacité et le quatrième, le collège Les Eyquems, qui a connu une forte augmentation de ses effectifs avec le développement du bassin d'emploi. En réponse, le Département a déjà fortement investi sur ce collège avec l'implantation de modulaires pérenne et la restructuration en cours de la demi-pension pour améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Afin de répondre au besoin durable de capacité d'accueil supplémentaire sur cette zone géographique (comme le développement urbain de la zone de Mérignac Soleil et Marne), en lien également avec l'augmentation continue des effectifs de la commune voisine de Pessac, un projet de nouveau collège sur la commune de Mérignac, d'une capacité d'accueil de 700 élèves, s'avère donc nécessaire à l'horizon 2024.

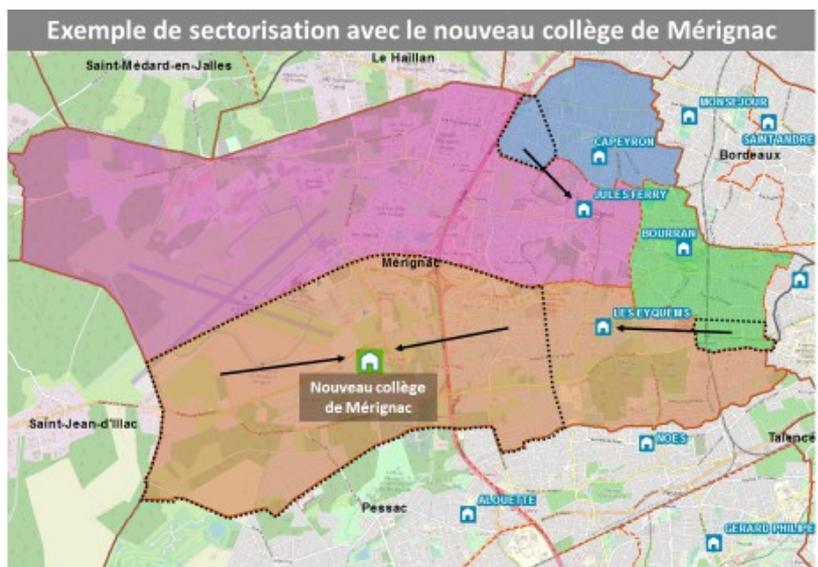
Plusieurs sites ont été préalablement étudiés pour l'implantation du collège. Celui de la Plaine des Sports est celui qui présente le moins de contraintes.

Le site de la Plaine des Sports, propriété de la commune de Mérignac, est le plus central par

rapport au probable futur découpage de la carte scolaire et la présence intra-rocade des 4 collèges existants (cf. cartes ci-après). De plus, l'implantation des Equipements Sportifs du Collège, mutualisés avec la Ville, a du sens dans le quartier de Beutre, qui reste moins bien doté en la matière que les quartiers plus à l'Est et plus proches du centre-ville.



Les secteurs collégiens actuels sur la commune de Mérignac (collégiens géolocalisés rentrée 2019)



Exemple d'une simulation de re-sectorisation des collèges avec l'ouverture du nouveau collège de Mérignac

Sur les nuisances générées par l'Aéroport, la construction et l'exploitation du collège devra intégrer cette contrainte sonore.

2) **Nuisances du collège pour les riverains de la Plaine des Sports**

Plusieurs personnes expriment une crainte quant à l'augmentation du trafic automobile dans les lotissements riverains avec l'implantation du collège sur la Plaine des Sports. D'autres personnes redoutent également une augmentation de la gêne sonore liée au bruit des élèves dans la cour de l'école.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'accès principal au collège se fera par l'avenue Roland Garros. Aussi, le maître d'ouvrage envisage de maintenir l'accès existant jusqu'à l'entrée de la Plaine des Sports depuis le chemin de Procession pour limiter les nuisances au sein des lotissements riverains. L'objectif de Bordeaux Métropole est aussi de favoriser la marche à pied, l'usage du vélo et l'utilisation

des transports en commun. Afin de répondre à ces objectifs, les aménagements des accès au collège intégreront la réalisation d'une voie verte entre l'avenue Roland Garros et le parvis du collège et un chemin piétons/deux-roues entre le chemin de Procession et le parvis du collège pour sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes. Par ailleurs, le Département prévoit la construction d'un parking vélos de 350 places pour les cyclistes.

Quant aux déplacements en transports en commun, les lignes actuelles 30 et 39 pourront assurer la desserte du collège depuis les arrêts existants situés sur l'avenue Roland Garros et l'avenue de l'Argonne. Bordeaux Métropole envisage également d'étudier l'ajout d'arrêts supplémentaires au droit du futur giratoire d'accès au collège pour améliorer la desserte. Les fréquences et horaires de passage seront également étudiées pour tenir compte des horaires des futurs collégiens.

La question des nuisances sonores relatives à la cour et aux espaces sportifs extérieurs du collège a été relayée au Département maître d'ouvrage du projet pour la mise en place de mesures réductrices de l'impact sonore si cela est envisageable.

3) Accessibilité pour les modes doux depuis le lotissement riverain

Plusieurs personnes expriment le souhait de maintenir l'accès piéton entre la Plaine des Sports et le lotissement Le Quadrige car cet accès permet aux riverains d'accéder très facilement à cet espace de promenade et de loisirs

Réponse du maître d'ouvrage :

Bordeaux Métropole ne prévoit pas de supprimer cet accès qui facilite le déplacement des piétons dans le tissu urbain environnant.

4) Les équipements sportifs de la Plaine des Sports

Des personnes s'interrogent sur le devenir des équipements sportifs de la Plaine des Sports situés sous l'emprise du projet de collège

Réponse du maître d'ouvrage :

La Ville de Mérignac qui a en charge la maîtrise d'ouvrage de ces équipements indique que tous les équipements actuels ne sont pas tous utilisés et fréquentés comme cela était souhaité initialement.

Elle souhaite néanmoins restituer l'aire de jeux pour enfants et compléter si nécessaire en fonction des futurs équipements des espaces extérieurs du collège accessibles aux associations. Les toilettes vont certainement disparaître ainsi que le boulodrome. Elle indique également que les équipements sportifs du collège envisagés sont constitués à l'extérieur d'un terrain de Hand-Ball et de Basket, d'une piste d'athlétisme, et en intérieur d'un gymnase multisports, de salles de gymnastique/judo et d'activités. Ces équipements pourront profiter aux associations de la Ville de Mérignac.

5) Impact sur les espaces verts et de nature

Plusieurs personnes expriment des critiques sur ce projet d'équipement public qui va venir supprimer une partie de la Plaine des Sports et des milieux naturels.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le site de la Plaine des Sports est en majorité constitué d'espaces anthropiques. L'implantation du collège et des espaces publics a été étudiée de manière à préserver au maximum le milieu naturel. Ainsi, l'emprise du collège a été décalée de manière à éviter un fossé, des zones humides et préserver au mieux les boisements situés de part et d'autre. La voie principale d'accès au collège a aussi été implantée et conçue de manière à éviter un espace boisé classé dans sa partie sud et limiter son impact sur les zones humides.

Des plantations sont également prévues pour une meilleure intégration paysagère des aménagements d'espaces publics. De la même manière, la conception du collège privilégie une emprise compacte et une architecture avec des matériaux nobles tels que le bois pour le bardage de certaines façades et la charpente du gymnase.

6) Les équipements sportifs du collège

Une personne a souhaité savoir si les locaux mis à la disposition des associations disposeront d'emplacement pour le stockage du matériel

Réponse du maître d'ouvrage :

Le club de judo est pressenti pour utiliser une partie des locaux sportifs du collège. Des salles pourront aussi être utilisées par le milieu associatif. Un local matériel est également prévu pour les associations.

7) Les cheminements doux le long de la voie principale

Un participant à la concertation considère que la variante de profil en travers avec séparation des modes doux (trottoir et cycles d'un côté) est préférable à la variante voie verte pour des raisons de sécurité.

Réponse du maître d'ouvrage :

Effectivement, cette variante est meilleure sur ce critère mais ce profil en travers a des emprises foncières plus importantes et un impact plus conséquent sur le milieu naturel et notamment les zones humides. Cette variante a également une imperméabilisation plus importante.

8) Le calendrier du projet

Une personne a souhaité connaître le calendrier des travaux.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'objectif de mise en service du collège est la rentrée scolaire 2024. Les travaux du collège et des voiries devraient sous réserve des autorisations administratives et des disponibilités foncières démarrer au second semestre 2022.

5 – LES APPORTS DE LA CONCERTATION QU'IL EST PROPOSÉ DE RETENIR

Au vu des études et des contributions du public exprimées lors de la concertation, il est proposé de retenir les avancées suivantes pour la conception des espaces publics :

Pour ce qui concerne les accès à l'ouest à la Plaine des Sports :

Il est proposé de maintenir un accès automobile depuis le chemin de Procession avec mise en impasse au droit de l'entrée de la Plaine des Sports et aménager un stationnement de type dépose minute.

La voie verte aménagée sur la voie principale Est sera prolongée au travers la Plaine des Sports jusqu'au chemin de Procession et reliée à la voie verte de l'avenue de l'Argonne.

L'accès piéton existant depuis le lotissement « Le Quadriges » sera maintenu.

Pour ce qui concerne l'accès Est depuis l'avenue Roland Garros :

Il est proposé de retenir le profil en travers avec la voie verte qui s'inscrit dans la continuité des aménagements existants et prévus sur l'avenue Roland Garros et qui présente l'impact foncier et environnemental le plus avantageux.

Pour ce qui concerne les aménagements pour les transports en commun :

Il est proposé d'étudier l'implantation d'un couple d'arrêts de bus au droit du futur giratoire sur l'avenue Roland Garros pour améliorer la desserte future du collège.

Pour ce qui concerne les équipements sportifs de la Plaine des Sports

Bordeaux Métropole prendra en compte dans la conception du projet des espaces publics le rétablissement par la Ville de Mérignac de l'aire de jeux pour enfants et d'autres équipements à étudier en fonction de ceux envisagés sur les espaces extérieurs du collège accessibles aux associations. Le parcours sportif sera rétabli.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et L.103-3, définissant les modalités de la concertation, et L.103-6 relatif à l'arrêt du bilan de la concertation,

VU la délibération n°2020-477 du 27 novembre 2020 relative à l'ouverture à la concertation du présent projet,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite réaliser les accès nécessaires pour la desserte future du collège de Beutre et des équipements sportifs tel que proposé dans le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation organisée par Bordeaux Métropole s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause,

CONSIDERANT QUE le Conseil Métropolitain sera amené à se prononcer sur les caractéristiques précises du projet lors d'une délibération ultérieure, laquelle tiendra compte des engagements annoncés suite à la concertation,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs tel que proposé dans le rapport de présentation ;

Article 2 :

de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation.

Article 3 :

de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS